

catholique, apostolique et romaine,... en laquelle foy et sensible vsage de ses sacrements, ils ont trespassez de ce monde. Dont s'ensuit qu'iceux deux libraires et semblables ont imprimé lesdits nouveaux testamens adulterins par mesgarde, comme n'estant versez en la sacrée théologie pour y pouuoir suffisamment prendre garde, ioinst que la police civile n'auoit mis exactement l'ordre, assez difficile lors à ranger, à l'occasion des troubles, pour faire discerner les passages et obuier au mal spirituel. De manière que tels libraires catholiques ont peu estre excusez du péché mortel. Ou bien aussi ils ont peu, en quelque façon, sçauoir les erreurs plus poignantes qui sont contenues aux Bibles imprimées sous leur nom ; et eu ce sens, l'auarice peut estre les conduisoit, sous esperance de gain. Quoy faisans ainsi, s'ensuit qu'eux demeurans catholiques, ont perpétré péché letifere bien grief, sans preiudice toutefois de la foy infuse et orthodoxe, laquelle ce nonobstant ils ont pu retenir en leurs ames, et la déclarer par toutes autres actions notoires de bons catholiques ; duquel péché mortel, un ou plusieurs, ils ont peu receuoir de Dieu pardon et misericorde durant leur vie par deue repentance, au moyen du Saint Sacrement de penitence... (1). »

Ce qui fit qu'il s'imprima tant de Bibles protestantes à Lyon, c'est que la ville avait été au pouuoir des calvinistes pendant plusieurs années. Telle Bible néanmoins qui portait le nom d'un imprimeur ou d'un libraire de Lyon sortait assez souvent des presses genevoises ; nous sommes aux portes de la Rome protestante, et ce voisinage favorisait la fraude aussi bien que le débit de la marchandise calviniste.

Quant aux Bibles catholiques françaises qui parurent alors, il nous suffira d'indiquer les plus anciennes, qui sont de :

1534, Pierre Bailly.

1578 et 1581, Barthelemy Honorat, au Verre d'or.

, (1) Preface, p. II.